

CONSEIL DE QUARTIER DU 14 NOVEMBRE 2017

République/Gare/Concy

(Salle de répétitions de l'Astral)

Ouverture de la séance par Mme la Présidente du Conseil de Quartier à 20h30 :

Dominique BAROUX

Conseillère municipale déléguée en charge de l'éducation et des travaux dans les écoles

RAPPEL DU FONCTIONNEMENT DU CONSEIL DE QUARTIER

Il se réunit 2 fois par an et par quartier. Il est ouvert aux habitants, aux commerçants, aux représentants d'associations locales ou services publics.

Un ordre du jour est défini avec deux thèmes communs à tous les quartiers et un ou deux thèmes particuliers au quartier. Puis un temps est pris pour les questions diverses et l'expression libre.

ORDRE DU JOUR POUR LE QUARTIER

1. La Ville à 30km/h (présentation par le cabinet Iter, mandaté par la Ville pour conduire une étude de circulation sur la commune)
2. L'aménagement du cœur de ville
3. Questions diverses

LA VILLE A 30

QU'EST-CE QU'UNE ZONE 30 ?

- Que dit le Code de la route ?

« Zone 30 : section ou ensemble de sections de voies constituant une zone affectée à la circulation de tous les usagers.

Dans cette zone, la vitesse des véhicules est limitée à 30 km/h.

Toutes les chaussées sont à double sens pour les cyclistes, sauf dispositions différentes prises par l'autorité investie du pouvoir de police.

Les entrées et sorties de cette zone sont annoncées par une signalisation et l'ensemble de la zone est aménagé de façon cohérente avec la limitation de vitesse applicable.» (Article R.110-2)

- A 30 km/h :
 - Le champ de vision s'élargit
 - La distance de freinage se réduit
 - Le risque d'accident mortel diminue

LES AVANTAGES DE LA ZONE 30

- Une amélioration du cadre de vie :
 - Diminution de la pollution et des nuisances sonores
 - Une opportunité de repenser le partage de l'espace public avec des aménagements de qualité
- Un temps de parcours identique : en ville, la vitesse moyenne constatée est inférieure à 20 km/h

Où AMENAGER UNE ZONE 30 ?

- Dans les rues résidentielles
- Dans les rues commerçantes
- Dans les rues de liaisons inter-quartiers
- Sur les axes de circulation avec une forte densité piétonne

COMMENT AMENAGER UNE ZONE 30 ?

- Rendre les entrées-sorties identifiables
- Mettre en place des aménagements pour diminuer la vitesse
 - Variation de profil (chicanes...)
 - Réduction de la largeur de la chaussée
 - Carrefours en plateau surélevés
 - Priorités à droite

COMMENT FAIRE RESPECTER UNE ZONE 30 ?

- Bénéficier des aménagements qui cassent la vitesse
- Procéder à des contrôles
- Communiquer, informer, faire œuvre de pédagogie

⇒ Une étude de circulation conduite par le cabinet Iter est en cours. Le rapport final et les préconisations formulées seront présentés au printemps.

AMENAGEMENT DU CŒUR DE VILLE

UN AXE FONDATEUR

- L'ancienne route Royale liait Paris à la Brie, la Bourgogne, Lyon...
- Montgeron s'est développé autour de cet axe
- Un centre commerçant important
- A partir des années 1960, avec la création de la déviation (RN6), la voie va perdre son importance

L'AVENUE DE LA RÉPUBLIQUE NE JOUE PLUS SON RÔLE DE CENTRALITÉ

- La société évolue
 - Les Montgeronnais ne font que passer pour leur trajet domicile/travail.
 - La grande distribution bouleverse les modes de consommation.
 - Internet transforme les habitudes d'achat
- La structure urbaine a changé
 - La ville s'est étendue
 - L'espace ne correspond plus aux besoins de déplacement
 - Les équipements publics dispersés

- Un aménagement urbain daté
 - Des trottoirs trop étroits
 - Des parkings souterrains sous-occupés
 - Un axe de déplacement sans lieu de convivialité

⇒ Aujourd'hui on ne s'y rend plus par plaisir : il est donc nécessaire de réaménager l'avenue de la République pour faire revivre le cœur de ville.

UN PROJET RÉALISÉ AVEC LES HABITANTS

- Réunion publique en février 2017
- Réunion publique sur le projet Villa Beausoleil en mars 2017
- Réunions du groupe de travail (19 avril, 3 juillet 2017...)
- Echanges avec les conseils de quartiers, les commerçants, les associations, le groupe de travail déplacement et circulation...

1 PROJET / 3 OBJECTIFS

- Requalifier le bâti et l'espace public
- Renforcer la vitalité commerciale
- Concilier les modes de déplacement

1. REQUALIFIER LE BÂTI ET L'ESPACE PUBLIC

- Un aménagement qualitatif (Pavés, candélabres à l'ancienne, végétalisation...)
- Une obligation de ravalement des bâtiments privés
- Les fils électriques enfouis ou cachés
- Les édifices les plus remarquables mis en lumière

2. RENFORCER LA VITALITÉ COMMERCIALE

- Des commerces menaces rachetés par la ville
- Un manager du centre-ville pour trouver des repreneurs
- Un guide pour unifier les réalisations de devantures commerciales
- Une subvention pour les travaux
- Un kiosque à journaux pour suppléer la fermeture de la maison de la presse

3. CONCILIER LES DIFFÉRENTS MODES DE DÉPLACEMENT

- Des trottoirs élargis pour permettre le croisement des poussettes et la flânerie devant les boutiques
- Une circulation automobile maintenue mais apaisée à 30km/h, pour favoriser un meilleur partage avec les cyclistes et les piétons
- Des zones de stationnement maintenues en nombre suffisant, sécurisées et une rotation des véhicules organisée pour profiter aux commerces
- Des lieux de convivialité créés

CALENDRIER

- Début des travaux : mars 2018
- Fin des travaux : septembre 2019

- ⇒ Utilisation des vacances d'été pour les travaux les plus bloquants
- ⇒ Suspension pendant les périodes de fêtes

➤ Déroulement en 3 phases

1. Hôtel de Ville : printemps 2018
2. Carré d'Art : été 2018
3. Section principale (par tronçons successifs) : automne 2018 > été 2019

SOUTENIR LE COMMERCE PENDANT LES TRAVAUX

- Garde d'enfants au Carré d'Art le samedi
- Voiturier pour faciliter le stationnement le samedi
- Accès garanti à tous les commerces pendant toutes les phases
- Publicité dans le magazine

QUESTIONS DIVERSES

1. La ville à 30km/h

N'est-il pas plus économique d'installer des radars plutôt qu'engager autant de frais sur la ville ?

Nous étudierons toutes les options à la fin du diagnostic de circulation mené sur Montgeron. Cela fait partie des possibilités.

Quelle est la pertinence de limiter les zones à 30km/h ?

Cette limitation à 30km/h permettra d'avoir une Ville plus sûre, un cadre de vie plus agréable pour les Montgeronnais sans pénaliser les temps de parcours.

Quelles seraient les améliorations pour la rue de Concy ?

Actuellement, un quart de la ville est d'ores et déjà en zone 30 mais le maillage n'est pas suffisamment cohérent. C'est pourquoi la Ville veut établir un schéma directeur pour définir ce que nous voulons pour l'ensemble de la commune et non plus portion par portion. Les propositions seront présentées à l'issue de la phase de diagnostic.

Lors d'un choc voiture/piétons, pouvez-vous nous donner l'espérance de vie d'une victime selon la vitesse du véhicule?

- 5% de probabilité de décès à 30km/h
- 45% de probabilité de décès à 50km/h

La différence est considérable, c'est pourquoi les organismes de sécurité routière préconisent les zones limitées à 30km/h.

Installer des ralentisseurs ne serait-il pas plus efficaces que de créer des zones à 30km/h ?

Cela fait justement partie des aménagements possibles dans le cadre des zones 30. Il n'est toutefois pas envisageable ni souhaitable d'en implanter partout, notamment pour en raison du bruit généré pour les proches riverains. C'est pourquoi d'autres aménagements sont possibles.

Nous misons sur la cohérence d'ensemble qui provoquera naturellement une baisse globale de la vitesse.

2. L'aménagement de L'avenue de la République

Avez-vous prévu des décrochements pour que les bus puissent s'arrêter aux arrêts sans gêner ?

Par sécurité pour les usagers qui en descendent, nous n'avons plus le droit de faire des décrochements de bus. Les bus sont donc dans l'obligation de s'arrêter en pleine voie pour que les usagers soient directement sur les trottoirs.

Le temps d'arrêt des bus reste minime, ce qui n'engendre pas de problèmes de trafic sur l'avenue.

En étant piéton, comment ferons nous pour traverser l'avenue d'un trottoir à l'autre en toute sécurité ?

Nous trouvant dans une Zone 30, les piétons auront le droit de traverser en tout lieu de l'avenue de la République, sans toutefois être prioritaires.

Nous avons également décidé de créer des zones pavées cloutées avec des traversées piétonnes plus marquées et donc sécurisées.

Nous réfléchissons enfin à créer un marquage au sol pour rassurer les piétons.

Avez-vous prévu des bornes de chargement pour les véhicules électriques?

Nous en avons actuellement 6 sur les parkings Foch et 8 au Centre Administratif et Techniques où vous pouvez recharger gratuitement votre véhicule. Ces bornes répondent largement aux besoins actuels.

Cependant, nous pouvons étudier la possibilité d'en installer une sur chaque parking de la ville.

3. Questions diverses

Où en est l'avancement du projet qui permettra d'éviter les inondations futures à la Plaine de Chalandray ?

Le SYAGE est intervenu rapidement après les inondations comme il s'y était engagé. Une étude est en cours à son niveau pour prévoir une seconde intervention plus importante.

Cette zone étant un site classé, un dossier doit être monté et traité par les Architectes des Bâtiments de France, ce qui peut durer jusqu'à un an.

Où en est la fibre optique?

Beaucoup de retard a été pris par SFR, malgré la pression constante de la Ville. Les plannings qui nous sont régulièrement communiqués ne sont pas suffisamment fiables.

Le déploiement continue néanmoins, même s'il intervient moins rapidement que prévu, ce qui est inacceptable.

Quels renseignements pouvez-vous fournir sur les compteurs Linky ?

Le remplacement des anciens compteurs par des compteurs communicants, permettant de recevoir et de renvoyer des données sans l'intervention physique d'un technicien, relève d'une décision de l'Etat et est la conséquence de la transcription dans le droit français d'une directive européenne de 2009, qui rend obligatoire la mise en œuvre desdits compteurs.

Leur déploiement a commencé dès l'année 2015 avec un objectif de taux d'équipement de 90 % à l'horizon 2021.

Certaines villes ont adopté des délibérations ou des arrêtés contre le déploiement de ce compteur. Toutefois, la justice a tranché la question des différentes oppositions qui ont pu porter à polémique sur ces compteurs puisque toutes les délibérations des Villes s'opposant à leur déploiement, déférées au tribunal administratif, ont été annulées au motif de l'incompétence du conseil municipal sur le sujet.

De plus, de telles prises de position n'ont pas empêché le déploiement des compteurs dans ces communes.

Ce point étant rappelé, aucune étude scientifique n'a à ce jour prouvé la nocivité de ces compteurs qui émettent des fréquences d'ondes émises comprises entre 9 et 95 KHz, soit un million de fois moins que celles d'un four micro-ondes. L'Agence nationale des fréquences (ANFR) a pour sa part conclu à des niveaux très faibles et très en-deçà des limites réglementaires.

Par ailleurs 99,9 % du temps le compteur ne communique pas, comme n'importe quel compteur électrique. Lorsqu'il communique, il n'envoie pas de signal dans l'air ambiant mais dans un câble, ce qui n'engendre qu'une très légère émission de champ électromagnétique. Ce mode de communication de type Courant Porteur en ligne (CPL) est d'ores et déjà utilisé dans notre vie quotidienne par différents appareils de la maison, par exemple pour transmettre des vidéos depuis la box internet sur la télévision ou pour le fonctionnement d'appareils tels que les alarmes ou les volets électriques.

Malgré tout, nous ne pouvons que regretter que le libre choix des usagers d'accepter ou pas ce compteur n'ait pas été de mise, cela aurait sans doute évité bien des polémiques.

En outre, au regard des légitimes interrogations posées par certains Montgeronnais, la Ville a demandé à ENEDIS (ex-ERDF), qui est chargée par l'Etat du déploiement de ces compteurs, d'adresser un courrier d'information complet et précis à tous les habitants de la commune. Celui-ci sera distribué d'ici la fin de l'année.